



AVIS D'OPPORTUNITÉ

Enquête *Terres labourables*

Type d'opportunité : renouvellement

Périodicité : annuelle

Demandeur : Le Service de la Statistique et de la Prospective (SSP) du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt (MAAF) – Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires – Bureau des statistiques végétales et forestières.

Au cours de sa réunion du 19 novembre 2014, la Commission *Entreprises et stratégies de marché* a examiné le projet d'enquête *Terres labourables*.

L'enquête a pour objectif premier d'estimer les rendements des principales cultures issues de terres labourables aux niveaux départemental, régional et national. Elle peut également être utilisée pour l'estimation précoce de l'évolution des surfaces cultivées. Elle répond par ailleurs au règlement européen CE n° 543/2009, relatif aux informations à fournir sur les produits végétaux.

L'enquête est réalisée par sondage auprès d'exploitants agricoles. L'interrogation porte sur la surface et le rendement de l'ensemble des grandes cultures présentes sur l'exploitation, sur la quantité d'eau pour l'irrigation du maïs, ainsi que sur les prévisions de semis pour l'année suivante.

Les exploitants agricoles interrogés sont ceux qui ont des parcelles en terres labourables (l'échantillon comporte 13 000 exploitants).

La collecte est réalisée par des enquêteurs encadrés par les services régionaux de l'information statistique et économique (Srise) implantés au sein des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (Draaf). En vague 1, les informations sont collectées par un enquêteur au cours d'un entretien téléphonique. Lorsqu'il s'agit d'une exploitation enquêtée pour la première fois, l'enquêteur doit rendre visite à l'exploitant. Pour les vagues 2 et 3, les questionnaires sont renseignés par téléphone.

Le programme d'enquêtes du SSP, et parmi elles *Terres labourables*, est présenté à la commission consultative de la statistique agricole (COCOSA) qui se réunit chaque année. La commission constitue le lieu privilégié des échanges avec les différents participants tant sur la programmation des enquêtes que sur la restitution des résultats.

Les résultats de l'enquête sont utilisés pour le suivi des estimations conjoncturelles sur les « grandes cultures » (estimations mensuelles mises sur le site Internet du SSP) et l'établissement de la statistique agricole annuelle (SAA). Les estimations précoces de production alimentent également les transmissions à Eurostat des statistiques végétales.

Le Président, après avoir entendu la Commission, émet un **avis d'opportunité favorable à cette enquête**.

L'opportunité est accordée pour cinq années à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.